# Présentation des Articles Relatifs aux Pouvoirs de Sanction de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel

#### Votre Nom

#### November 7, 2024

#### 1 Introduction

La protection des données à caractère personnel est essentielle pour garantir les droits et libertés des individus. L'Instance de protection des données à caractère personnel joue un rôle crucial dans la régulation et la sanction des manquements aux lois en matière de traitement des données. Cette présentation se concentre sur les articles 71 à 74, qui définissent les pouvoirs de sanction, les mesures d'urgence, les mesures conservatoires et les recours possibles.

### 2 Article 71: Pouvoirs de Sanction

Cet article stipule que si un responsable de traitement ne se conforme pas à une mise en demeure, l'Instance peut prononcer des sanctions après une procédure contradictoire. Les sanctions incluent :

- 1. Retrait Provisoire de l'Autorisation : Pour une durée de trois mois, avec possibilité de retrait définitif si des mesures correctives ne sont pas prises.
- 2. Amende: Une amende pouvant atteindre 100 millions de francs CFA.

Le recouvrement des pénalités se fait selon la législation sur le recouvrement des créances de l'État.

# 3 Article 72: Mesures d'Urgence

En cas d'urgence, lorsque le traitement de données personnelles viole des droits, l'Instance peut décider :

- 1. Interruption du Traitement : Pour une durée maximale de trois mois.
- 2. Verrouillage de Données : Pour une durée maximale de trois mois.
- 3. Mise en Conformité : Injonction de conformité, avec astreinte pouvant atteindre 5 millions de francs CFA par jour, sauf si le traitement est effectué par l'État.
- 4. Rappel à l'Ordre : Mesure pour rappeler à l'ordre le responsable du traitement.

#### 4 Article 73: Mesures Conservatoires

Lorsque le traitement de données est effectué sans respecter les formalités préalables, l'Instance peut prendre des mesures pour faire cesser le traitement, notamment :

- Apposition de scellés par un huissier sur les équipements utilisés pour le traitement.
- Démontage et enlèvement des appareils, en présence d'un huissier.
- Rendre inaccessible le site ou le module de traitement, aux frais du responsable.

# 5 Article 74 : Recours Contre les Décisions

Les décisions et sanctions de l'Instance de protection des données peuvent faire l'objet d'un recours devant la chambre administrative de la Cour suprême. Cela garantit un contrôle judiciaire des décisions prises par l'Instance.

# 6 Conclusion

Les articles 71 à 74 établissent un cadre juridique solide pour la protection des données à caractère personnel. Ils prévoient des sanctions dissuasives, des mesures d'urgence et conservatoires, ainsi qu'un mécanisme de recours, assurant ainsi la protection des droits des individus face aux abus potentiels dans le traitement de leurs données personnelles. La mise en œuvre efficace de ces dispositions est essentielle pour renforcer la confiance du public dans la gestion des données personnelles.